

Vol de données au ministère de l'Éducation Quoi faire maintenant ?

Les présentes informations ont été recueillies à partir du site Web du ministère de l'Éducation: quebec.ca/education/vol-donnees-ministere-education/.

Depuis quelques années, plusieurs personnes au Québec se sont fait voler leurs données personnelles, et celles-ci sont volées à partir de plusieurs sources: institutions financières, compagnies d'assurances, Agence du revenu du Canada, etc. Mais parmi les victimes se retrouvaient de nombreux enseignants et enseignantes, qui ont commencé à se poser des questions, et plusieurs hypothèses difficilement vérifiables ont été émises quant à la provenance de ces données.

Après une enquête policière, c'est le 21 février 2020 que le ministère de l'Éducation annonçait timidement que les données personnelles touchant des milliers d'enseignantes et d'enseignants avaient été dérobées. Cette même journée, le gouvernement s'est fait rassurant en disant que les enseignantes et enseignants concernés en seraient avisés par lettre « sous peu ». Or ces derniers, dont les données volées étaient contenues dans le système ICARE, ont reçu une lettre cinq mois plus tard, en août.

Cette lettre, nettement trop tardive, donne tout de même aux victimes une marche à suivre pour la suite des choses. En voici les grandes lignes.

Qui sont les personnes visées par le vol de données ?

Il s'agit de toutes les personnes ayant reçu une lettre du ministère de l'Éducation les informant qu'elles sont susceptibles d'être touchées par le vol de données. Cela peut viser toute personne qui a enseigné ou qui enseigne au Québec, incluant les suppléantes et suppléants, ou encore toute personne qui a posé sa candidature et entrepris un processus d'embauche, et ce, même si elle n'a pas enseigné. Il faut toutefois exclure les personnes devenues enseignantes ou qui ont posé leur candidature pour enseigner après le 21 février 2020.

J'ai reçu la lettre du ministère de l'Éducation; quelles démarches devrais-je entreprendre?

Nous vous invitons fortement à suivre les indications reçues par le ministère de l'Éducation, soit:

- Vous rendre sur le site Web de l'entreprise **Equifax**: myservices.equifax.ca/premfr;
- Entrer le **code d'activation** fourni par le ministère de l'Éducation dans la lettre que vous avez reçue;
- Suivre les démarches indiquées.

En cas de questionnements sur la marche à suivre, communiquez avec Equifax en composant le 1 877 493-8785, de 9 h à 20 h du lundi au vendredi, et de 9 h à 18 h du samedi au dimanche.

Quelle est la durée de la protection?

Le ministère de l'Éducation offre gratuitement une protection de cinq ans. De plus, si vous bénéficiez déjà du régime Equifax Complet^{MD} supérieur et que vous souhaitez profiter de cette offre qui vous permet de remettre le compteur à zéro pour la protection de cinq ans, il est possible de vous désabonner du plan Equifax qui était offert par Desjardins et de vous réinscrire en utilisant le code d'activation fourni dans la lettre. Communiquez avec Equifax pour plus d'informations.

FAITES PREUVE DE VIGILANCE

Malgré votre inscription sur le site Equifax, la vigilance est absolument nécessaire, en tout temps.

Si vous croyez être victime d'un vol d'identité, agissez promptement. Consultez IMMÉDIATEMENT la documentation produite par la Commission d'accès à l'information du Québec afin de vous aider à mettre en œuvre les démarches nécessaires à la protection de vos renseignements personnels: cai.gouv.qc.ca/documents/CAI_FI_vol_rens_pers_citoyen.pdf.

Il est primordial d'activer votre protection le plus rapidement possible

Ne tardez pas: votre code d'activation est valide jusqu'au **30 décembre 2020**. Il faut mettre toutes les chances de votre côté afin de vous assurer une surveillance et une protection accrue de votre identité.

Nous vous assurons que la FSE-CSQ continuera de faire les représentations nécessaires dans ce dossier, et que nous vous informerons rapidement de tout développement en lien avec cette situation qui peut être un véritable cauchemar administratif pour qui en est victime.

QUELS SONT LES SIGNES À SURVEILLER POUR SUSPECTER UN VOL D'IDENTITÉ?

- Un créancier vous informe qu'il a reçu une demande de carte de crédit comportant votre nom et votre adresse sans que vous n'ayez fait une telle demande de crédit.
- Vous recevez un appel ou une lettre d'un créancier qui vous annonce que votre demande de crédit a été approuvée ou refusée, sans toutefois avoir fait cette demande.
- Vous recevez des relevés de carte de crédit ou d'autres factures à votre nom pour des achats que vous n'avez pas effectués, ou encore vous ne disposez pas de carte de cette compagnie.
- Vous ne recevez plus vos relevés de carte de crédit ou vous remarquez qu'il vous manque une partie de votre courrier.
- Une agence de recouvrement vous informe qu'elle procède au recouvrement d'un compte impayé à votre nom, alors que vous ne faites pas affaire avec ce fournisseur.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS? N'hésitez surtout pas à les poser à votre syndicat local et à l'informer de toute anomalie à l'égard de vos données personnelles dans les mois à venir. Il pourra certainement vous appuyer en lien avec les problèmes vécus.